



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination du maire suppléant
- 1.3 Avis de motion et dépôt du règlement 722-20 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2020
- 1.4 Avis de motion et dépôt du règlement 622-19-10 concernant la rémunération des élus
- 1.5 Adoption de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux
- 1.6 Autorisation de paiement – Cotisation annuelle UMQ
- 1.7 Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2019
- 1.8 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Demande d'aide financière pour formation des pompiers
- 2.3 Recommandation 19-283 - Budgets de dépenses 2020 en matière de prévention et de sécurité civile
- 2.4 Correspondance
 - a) Guiche unique
 - b) Présentation MTQ à la MRC automne 2019

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Avenant – Contrat d'opération des usines d'épuration et de filtration
- 3.3 Octroi d'un mandat temporaire – Transport des boues
- 3.4 Autorisation d'appel d'offres sur invitation – Transport des boues
- 3.5 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de paiement - Remorque Rêve sportif
- 4.3 Aide financière – Philippe Fournier – Livre Bedford Plus
- 4.4 Aide financière – Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand
- 4.5 Aide financière – Main dans la Main
- 4.6 Aide financière – Journal Le Saint-Armand
- 4.7 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale
- 4.8 Appui pour l'élimination de la violence envers les femmes
- 4.9 Appui au journal quotidien La Voix de l'Est
- 4.10 Appui à la Maison de la Famille des Frontières – Pacte Brome-Missisquoi
- 4.11 Motion de félicitation aux Chevaliers de Colomb 2038 St-Damien
- 4.12 Correspondance
 - a) Communiqué du CIUSSS concernant Jacques Fortier
 - b) Campagne financement Maison de la Famille Carte 2019
 - c) Rapport d'activités mensuelles CLD 2019-08
 - d) Rapport du Comité de culture 2019-08

- e) Infolettre TRCAM automne 2019
- f) Remerciement du Comité d'organisation du tournoi de Golf de Farnham
- g) Communication CIUSSS Nomination DGA
- h) Campagne Levée de fonds Fondation BMP
- i) Documentation Médailles du LG pour les aînés 2020
- j) La Guignolée poster19bilingue
- k) PV Comité agroalimentaire 2019-10-16
- l) Comité tourisme 2019-10-09

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Approbation des termes de l'Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
- 6.3 Adoption des prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
- 6.4 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 10 sept 2019
 - b) PV assemblée régionale MRC BM 2019 10 15

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Demande de P.I.I.A.
- 7.3 Demande de PPCMOI – Habitations unifamiliales jumelées
- 7.4 Avis de motion et adoption du projet de règlement 699-19-17 concernant le zonage
- 7.5 Avis de motion et adoption du projet de règlement 701-19-4 concernant la construction
- 7.6 Correspondance
 - a) Registre de permis Octobre

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement – Décor Nature – Square du Souvenir
- 8.3 Autorisation de paiement – Services Expert MSO – Square du Souvenir
- 8.4 Autorisation de paiement – Entreprises Électriques Bedford – Square du Souvenir
- 8.5 Autorisation de paiement – Gestimaction Inc. – Square du Souvenir
- 8.6 Octroi de contrat – Plomberie Corriveau – Installation de compteurs d'eau sur les infrastructures municipales
- 8.7 Octroi de contrats – Déneigement 2019-2020
- 8.8 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 5 novembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas (arrivée à 19h10)
Normand Déragon	Marie-Eve Brin
Mona Beaulac	

Est absente, la conseillère Chantal Fontaine

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-11-429

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis avec l'ajout du point suivant au varia :

- Entente de principe avec Stanbridge Station – Fourniture d'eau potable

ADOPTÉE

19-11-430

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-11-431

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019.

ADOPTÉE

19-11-432

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 7 octobre 2019

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 7 octobre 2019.

ADOPTÉE

19-11-433

Nomination du maire suppléant

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

19-11-433
(suite) Que ce conseil désigne le conseiller Daniel Audette à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, débutant le 7 novembre 2019 et se terminant le 6 mars 2020.

ADOPTÉE

19-11-434 **Avis de motion et dépôt du règlement 722-20 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2020**

Considérant que le projet de règlement 722-20 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2020 est déposé ;

La conseillère Marie-Eve Brin donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption dudit règlement 722-20 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2020.

ADOPTÉE

19-11-435 **Avis de motion et dépôt du règlement 622-19-10 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford**

Considérant que le projet de règlement 622-19-10 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford est déposé ;

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption dudit règlement 622-19-10 concernant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

19-11-436 **Adoption de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux**

Considérant que ce conseil désire se prévaloir d'une politique ayant pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que cette politique n'a pas pour but de restreindre les ressources disponibles, mais bien de s'assurer que les prêts soient effectués dans des conditions favorables à la conservation et à une saine utilisation des équipements ;

Considérant que cette politique permet de définir les principes et les modalités d'utilisation pour les locataires dans un souci de transparence, d'équité et de qualité de service à la clientèle ;

Considérant que des mesures transitoires doivent être mises en place en vue de l'application de cette politique.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux et autorise le maire et le directeur général à signer ladite politique ;

Que ce conseil définisse le 1^{er} janvier 2020 comme date d'entrée en vigueur de la politique ;

- 19-11-436 (suite) Que ce conseil, à titre de mesure transitoire, accorde aux OBNL jusqu'au 23 mars pour déposer leur demande de reconnaissance pour l'année 2020.
- ADOPTÉE
- 19-11-437 **Autorisation de paiement – Cotisation annuelle UMQ**
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2020, pour un montant total de 5 263,99\$ taxes incluses, soit pour la cotisation annuelle au montant de 1 598,59\$ taxes incluses et la tarification au carrefour du capital humain de 3 665,40\$ taxes incluses.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-11-438 **Autorisation de paiement – Inscription au Congrès FQM 2019**
- Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il est opportun pour les élus de la Ville de participer aux activités de la FQM.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil autorise le paiement de l'inscription de trois personnes au congrès 2019 de la FQM qui a eu lieu les 26, 27 et 28 septembre dernier, au coût de 799\$ par membre, plus les taxes applicables.
- Que ce conseil accorde une allocation de dépenses journalières de 60\$ tel qu'attribué en 2018.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-11-439 **Demande d'aide financière pour formation des pompiers 2020-2021**
- Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;
- Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;
- Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;
- Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

19-11-439
(suite)

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

19-11-440

Comité intermunicipal des incendies – Recommandation 19-283

Considérant la recommandation 19-283 faite lors de la réunion du Comité intermunicipal des incendies du 16 octobre dernier.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil entérine la recommandation 19-283 concernant les budgets de dépenses 2020 en matière de prévention et de sécurité civile pour des montants respectifs de 102 000\$ et 2 500\$.

ADOPTÉE

19-11-441

Avenant – Contrat d'opération des usines d'épuration et de filtration

Considérant que le contrat d'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées se termine le 31 mars 2020 ;

Considérant que la Ville de Bedford est satisfaite des services rendus par la Firme Aquatech qui exploitent les ouvrages présentement ;

Considérant que le contrat actuel permettait de prolonger l'entente pour une autre période de cinq (5) ans si la Ville de Bedford avisait l'exploitant de son intention six (6) mois avant l'échéance du contrat ;

Considérant que bien que la période d'avis de six (6) mois n'a pas été respectée, la firme Aquatech accepterait de prolonger l'entente si elle était avisée trois (3) mois ou plus avant l'échéance du contrat.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil consent à l'exécution d'un avenant au contrat actuel avec la firme Aquatech dans le but de réduire la période d'avis à trois (3) mois avant l'échéance du contrat, permettant à la Ville de Bedford de prolonger le contrat actuel Aquatech jusqu'au 31 mars 2025.

ADOPTÉE

Arrivée de la conseillère Marie-Pier Tougas – 19h10

19-11-442 **Octroi d'un mandat temporaire – Transport des boues**

Considérant que la Ville de Bedford désire aller en appel d'offres pour combler son besoin d'octroyer un contrat pour le transport des boues et qu'elle est présentement sans aucun service ;

Considérant que Transport DM Choquette est d'accord pour offrir à la Ville de Bedford, un service à tarif horaire pour le transport des boues de l'usine de filtration à l'usine d'épuration pour une période de six semaines ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat de transport des boues à Transport DM Choquette du 3 novembre 2019 au 14 décembre 2019, et ce, à un tarif horaire de 135\$/heure plus les taxes applicables, selon les conditions de son offre de services.

ADOPTÉE

19-11-443 **Autorisation d'appel d'offres sur invitation – Transport des boues**

Considérant que le camion-citerne du sous-traitant qui transporte les boues présentement de Saint-Armand à Bedford ne respecte plus les normes gouvernementales depuis le 1^{er} novembre 2019 ;

Considérant que le sous-traitant actuel ne pourra plus offrir de service de transport des boues à la Ville de Bedford dans le futur.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise d'aller en appel d'offres sur invitation pour combler le service essentiel du transport des boues de Saint-Armand à Bedford, et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

19-11-444 **Autorisation de paiement – Remorque Rêve sportif**

Considérant que la fondation Rêve sportif supporte l'accessibilité aux activités sportives pour les enfants en offrant de la marchandise neuve ou second à faible coût ;

Considérant que la fondation est dans le besoin d'un véhicule assez large pour ramasser certains items et aussi servir d'un lieu d'entreposage ;

Considérant que la fondation dessert les enfants de la Ville de Bedford et des municipalités du pôle de Bedford.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'achat d'une remorque pour être utilisé par la Fondation Rêve Sportif sur le territoire du pôle de Bedford.

Que ce conseil autorise le paiement à Groupe Alliance Remorques Inc., d'un montant de 5 519\$ incluant les taxes ;

19-11-444
(suite)

Que ce conseil autorise l'utilisation de 535,39\$ à même les surplus réservés attribuables au tournoi de golf de la Ville, que les dépenses d'immatriculation, de droit de pneus et le solde de l'achat soient affecté aux postes appropriés de la voirie municipale ;

Que ce conseil autorise un transfert de 5 155,96\$ du poste 02-701-10-970 au poste 02-320-00-525, soit le poste à utiliser pour le paiement du solde de l'équipement.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-445

Aide financière – Jean-Pierre Lefebvre – Livre Bedford Plus

Considérant le lancement du nouveau livre de Monsieur Philippe Fournier intitulé Bedford Plus ;

Considérant que cet ouvrage représente bien l'histoire de la Ville, ses commerces et ses habitants de 2001 à 2018.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une contribution à l'accomplissement du livre de Monsieur Fournier par une aide financière d'un montant de 1 000\$ payable à Jean-Pierre Lefebvre, responsable de la rédaction, le montage et la photographie du livre Bedford Plus.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-446

Aide financière – Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand

Considérant que la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand tiendra la 14^e édition du souper-conférence le samedi 16 novembre prochain ;

Considérant qu'avec les fonds amassés, la Fondation aide les jeunes de la région à réaliser des projets et activités leur permettant d'apprendre à devenir des citoyens responsables.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 5\$ par élève résidant sur le territoire de la Ville de Bedford, soit 60 élèves, représentant un montant total de 300\$.

Que ce conseil autorise l'achat de deux billets pour le souper-conférence qui sera tenu le samedi 16 novembre prochain, au montant de 60\$ chacun pour un total de 120\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-447

Aide financière – Main dans la Main

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité ;

19-11-447
(suite)

Considérant que l'intervention du Centre de pédiatrie Main dans la Main dans la Ville de Bedford revêt plusieurs formes soit la collaboration avec les ressources du milieu afin de dépister les familles en contexte de négligence afin de les inviter à s'inscrire à leurs services et ainsi aider à contrer les stress toxiques chez les enfants ;

Considérant que notre territoire est desservi par clinique mobile une journée par mois, avec possibilité d'augmenter la fréquence selon les besoins.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main d'un montant de 2 594\$ représentant 1\$ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-448

Aide financière – Journal Le Saint-Armand

Considérant qu'à nouveau cette année, le journal Le Saint-Armand, sollicite notre appui financier afin d'assurer sa survie dans un environnement difficile, dominé par les géants du Web ;

Considérant que depuis sa fondation, l'équipe du Saint-Armand a publié 97 numéros sur des sujets qui préoccupent nos concitoyens et nombre d'organismes communautaires, commerces et industries locales et régionales, en plus de permettre une ouverture sur la culture d'ici et un accès à l'expression de tous ;

Considérant que financièrement, la production de chaque numéro est déficitaire, le journal sollicite donc la participation financière des dix municipalités desservies, soient Bedford, Bedford Canton, Dunham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Saint-Ignace-de Stanbridge, Stanbridge East et Stanbridge Station à la hauteur de vos moyens.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde une aide financière au Journal Le Saint-Armand, pour une somme de 275\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-449

Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford ont des caractéristiques semblables au niveau démographique et géographique et que les ressources humaines, financières et infrastructures sont limitées pour ces petites municipalités ;

Considérant que le potentiel de participants par municipalité est limité et que les taux de conformité aux recommandations santé sont particulièrement préoccupants pour le pôle de Bedford ;

Considérant que les retombées individuelles et collectives d'une meilleure offre de service en saines habitudes de vie sont reconnues ;

19-11-449
(suite)

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent augmenter leur offre de service afin d'attirer et retenir les jeunes et leurs familles dans la région ;

Considérant que les municipalités ont déjà résolu leur adhésion à une démarche dans le cadre d'un projet *Municipalités en action* de la Table intersectorielle régionale de la Montérégie ;

Considérant que la Ville de Bedford répond aux critères de sélection et souhaite collaborer avec les autres municipalités du pôle de Bedford ;

Considérant l'appel de projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la Ville de Bedford adhère au projet et en autorise le dépôt dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale et que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge soit l'organisation responsable de déposer le projet au nom du pôle de Bedford.

Que la subvention obtenue par le pôle soit pour l'embauche d'une ressource humaine pour la mise en place d'une table d'actions en loisirs actifs qui travaillera et réfléchira à la meilleure façon de mettre en commun les ressources, à améliorer les communications intermunicipales et à promouvoir des activités et infrastructures de loisirs dans le pôle de Bedford.

ADOPTÉE

19-11-450

Appui pour l'élimination de la violence envers les femmes

Considérant que la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome- Missisquoi demande notre appui pour la journée d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes ;

Considérant que le 6 décembre prochain sera la journée de commémoration et d'action contre la violence envers les femmes, une date pour se souvenir, comprendre et agir ;

Considérant que le 6 décembre 1989 fut aussi la journée du massacre de la Polytechnique de Montréal où 14 jeunes femmes ont été assassinées uniquement parce qu'elles étaient des femmes et qu'en plus de commémorer cet événement tragique, le 6 décembre offre l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence dans notre société.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde son appui pour l'élimination de la violence envers les femmes et accepte que, comme individu et comme collectivité, concevoir que la violence soit une réalité quotidienne de notre société afin d'envisager des mesures concrètes et d'éliminer toutes formes de violence.

ADOPTÉE

19-11-451

Appui au journal quotidien La Voix de l'Est

Considérant le projet de relance de La Voix de l'Est, demandant une aide financière aux municipalités dans le but de soutenir la mission du quotidien en assurant une relation d'affaires stable ;

Considérant qu'un tel appui fera en sorte que les municipalités obtiendront, dans le respect de la mission du quotidien et des règles déontologiques des journalistes, des

19-11-451
(suite)

services professionnels sous diverses formes, selon leurs besoins, pouvant être notamment des campagnes publicitaires, des cahiers spéciaux, des pages thématiques, ou autres projets spéciaux à définir ;

Considérant qu'il est entendu que cet engagement est uniquement lié à la relance de La Voix de l'Est avec le maintien d'une équipe importante d'employés dans notre région pour la couverture et la rédaction d'une information locale et régionale de qualité.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accorde son appui favorisant la relance de *La Voix de l'Est* et démontre au vendeur des actifs ainsi qu'à tout repreneur la détermination de la Ville de Bedford à contribuer à l'avenir du quotidien *La Voix de l'Est* en maintenant sa participation financière à l'achat de publicité dans le cadre du cahier spécial de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

19-11-452

Appui à la Maison de la Famille des Frontières - Pacte Brome-Missisquoi

Considérant que La Maison de la Famille des Frontières est un organisme communautaire établi depuis 26 ans qui offre des services aux familles francophones et anglophones du pôle de Bedford ;

Considérant que pour la Maison de la Famille, la première impression est d'une importance primordiale puisque l'accueil des familles qui traversent leur porte d'entrée se veut d'être un espace chaleureux et accueillant et de leur confirmer qu'il a ouvert la bonne porte pour créer des ponts avec des services, des ressources qui seront adaptées à leurs besoins ;

Considérant qu'afin d'atteindre cet objectif, des travaux sont nécessaires soit de refaire l'accueil, réaménager la cuisine et isoler les murs de la pièce.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil appui La Maison de la Famille des Frontières pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2020.

ADOPTÉE

19-11-453

Motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb 2038 St-Damien

Considérant que les Chevaliers de Colomb Conseil 2038 St-Damien ont célébré le 100^e anniversaire d'existence le 12 octobre dernier.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil offre une motion de félicitations aux Chevaliers de Colomb Conseil 2038 St-Damien pour leur 100^e anniversaire et une mention spéciale au comité d'organisation de la soirée du 12 octobre qui fut un grand succès.

ADOPTÉE

19-11-454

Approbation des termes de l'Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)

19-11-454
(suite)

Considérant qu'une *Entente relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du LET Brome-Missisquoi* est intervenue entre la RIGMRBM et les villes de Cowansville et Dunham en juillet 2016 et amendée en août 2018 ;

Considérant que de nouvelles matières sont gérées au site de la RIGMRBM depuis la dernière modification de ladite entente ;

Considérant que, d'après ladite entente, le paramètre des tonnages doit être révisé en 2019 ;

Considérant qu'une étude du trafic routier sur le rang Saint-Joseph sera réalisée en 2020 ;

Considérant que les études suivantes ne sont pas prévues en 2020 :

- Compensation relative à la gestion des installations de matières résiduelles ;
- Étude du cycle de vie – Réfection du Rang Saint-Joseph.

Considérant que les paramètres suivants peuvent être modifiés en 2021 :

- La répartition et les montants de compensation, basés sur la prochaine étude du trafic routier et sur l'étude de compensation relative à la gestion des installations de matières résiduelles réalisée en 2015 (avec indexation) ;
- L'intégration de nouvelles matières.

Considérant que la résolution numéro 19-10-174 fut adoptée par le Conseil d'administration de la RIGMRBM lors de la réunion extraordinaire du 29 octobre 2019.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil approuve les termes de l' « *Entente amendée relative aux modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier (rang Saint-Joseph) aux deux municipalités hôtes du site de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi* » telle que déposée à la présente séance, incluant, entre autres, les modifications suivantes :

- Le paramètre des tonnages pourra faire référence à tous types de matières pouvant être gérées par les opérations de la Régie ;
- La compensation sera basée sur les matières suivantes, tout en conservant le taux de compensation actuelle :
 1. Matières résiduelles reçues pour élimination ;
 2. Matériel de recouvrement journalier ;
 3. Matières organiques provenant de la collecte de troisième voie.
- Le paramètre des tonnages sera révisé chaque année ;
- Le délai d'investissement par les deux villes hôtes sera étendu à cinq ans.

Que ce conseil approuve que la révision de ladite entente soit appliquée à partir du 1^{er} janvier 2020 et à partir de la réception d'une résolution approuvative de chacune des quatre villes membres.

ADOPTÉE

19-11-455

Adoption des prévisions budgétaires 2020 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 déposées par la RIGMRBM ;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de la RIGMRBM.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

19-11-455
(suite)

Que ce conseil approuve, tel que présenté et adopté par la RIGMRBM le 29 octobre 2019, le budget 2020 de la RIGMRBM et tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

19-11-456

Demande de P.I.I.A. – 84 rue Principale – Rampe et terrasse

Considérant les informations et les plans déposés pour aménager l'entrée du bâtiment et installer une plate-forme le long du trottoir pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite au 84 rue Principale ;

Considérant la lourdeur, la hauteur et la longueur de la plate-forme et du garde-corps proposés ;

Considérant qu'une solution mieux intégrée aux lieux est réalisable ;

Considérant que ces ouvrages empièteraient dans l'emprise municipale ;

Considérant que la faisabilité du projet doit être vérifiée par le service des Travaux publics de la Ville.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 84 rue Principale pour aménager l'entrée du bâtiment, installer un accès aux personnes à mobilité réduite et permettre que ces ouvrages empiètent dans l'emprise municipale, aux conditions suivantes :

- Le projet est conforme aux exigences du service des Travaux publics quant à la distance minimale à respecter du trottoir ;
- Le projet est conforme au Code de construction applicable et a été validé par un architecte ;
- Le requérant ne peut tenir la Ville responsable de tous bris que pourraient causer les travaux d'entretien et de déneigement du trottoir dans le cadre de ses opérations dues au faible dégagement existant entre le trottoir et les ouvrages projetés ;
- Le plan déposé est modifié pour prolonger le pavé uni vers le bâtiment sur une largeur de 59 pouces à partir du trottoir (même niveau). De là, une rampe en bois traité est aménagée jusqu'au palier qui donne accès à la nouvelle entrée;
- Aucun garde-corps n'est requis. Une main courante en métal noir d'une hauteur de 36 pouces est installée le long de la rampe et autour du palier. Le type de main courante doit être présenté au CCU pour approbation ;
- En raison de l'exiguïté des lieux, une seule une boîte à fleurs est autorisée sur le côté ouest du palier.

ADOPTÉE

Monsieur Yves Lévesque se retire de la séance pour cause de possible conflit d'intérêts.

19-11-457

Premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI - Construction d'habitations unifamiliales jumelées dans le domaine du Château-d'Eau

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau, sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

Considérant que cette demande implique le morcellement de ces six lots afin de créer dix nouveaux lots et implanter dix unités résidentielles jumelées ;

19-11-457
(suite)

Considérant que le requérant n'est pas propriétaire de ces lots, mais qu'il détient une offre d'achat acceptée, conditionnelle à ce qu'il obtienne l'autorisation de morceler ces terrains et d'y construire des habitations unifamiliales jumelées ;

Considérant que le requérant prévoit construire quatre habitations jumelées dès l'obtention du PPCMOI et de son permis de construction et six autres habitations jumelées dans un délai maximal de 24 mois après la première pelletée de terre ;

Considérant que le requérant désire construire des habitations d'un étage avec la possibilité de construire deux unités jumelées comportant deux étages sur les terrains situés le plus à l'est du projet ;

Considérant que seuls deux modèles différents de semi-détaché « d'architecture tendance » sont proposés et que ces modèles varient uniquement dans la couleur du revêtement extérieur et de la fenestration ;

Considérant que le marché visé par le projet est une première maison pour de jeunes familles ou une deuxième maison de plus petit format (downsizing) et que le prix de vente visé est inférieur à 170 000\$ (terrain compris) ;

Considérant qu'aucun plan d'implantation, plans d'architectures, élévations et coupe de bâtiments n'ont été déposés ;

Considérant que les documents déposés illustrant les habitations projetées sont à titre indicatif seulement ;

Considérant l'importance de bien intégrer ces nouvelles habitations au milieu existant et d'assurer la qualité du concept architectural ;

Considérant que les infrastructures de services en place ont été prévues pour des habitations unifamiliales isolées et que de nouveaux branchements de services pourraient s'avérer nécessaires pour desservir ce projet ;

Considérant que la réglementation municipale prévoit qu'à l'intérieur d'un projet de développement domiciliaire, l'implantation d'un modèle de maison est autorisée à la condition qu'un minimum de deux lots sépare ces maisons et qu'est considéré comme un même modèle, des maisons possédant une même forme, les mêmes matériaux de revêtement extérieurs et la similarité des éléments décoratifs ;

Considérant que ce projet risque d'avoir peu d'impacts négatifs sur le développement des terrains voisins et qu'au contraire il risque de créer une certaine effervescence et stimuler la construction dans ce secteur ;

Considérant que malgré la densité accrue des lieux par l'augmentation du nombre d'unités résidentielles, il s'agit toujours d'habitations unifamiliales compatibles avec le milieu d'insertion ;

Considérant qu'une augmentation de la densité d'occupation du sol constitue une avenue intéressante dans un objectif de développement durable et permet de rentabiliser les infrastructures existantes, concentrer l'activité résidentielle près du pôle économique et mieux répartir les coûts publics ;

Considérant que la mise en marché d'habitations unifamiliales jumelées vient varier l'offre disponible à Bedford ;

Considérant que cette demande n'a pas pour effet de générer de nuisance ou d'impact sur le voisinage ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande et les conditions greffées à cette recommandation.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

19-11-457
(suite)

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PPCMOI visant à permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées sur l'avenue du Château-d'Eau sur les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

- Par la construction d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone RA-9 ;
- Qu'en vertu du règlement no.723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :
- Les lots 5 602 618, 5 602 621, 5 602 623, 5 602 625, 5 602 628 et 5 602 672 ne pourront être occupés que par des habitations unifamiliales jumelées ;
 - Le demandeur s'engage à débiter la construction de quatre unités d'habitations jumelées au plus tard le 1er juillet 2020 et à construire les six autres unités d'habitation dans un délai maximal de 24 mois calculés à partir de la date d'émission du premier permis de construction ;
 - Tout nouveau branchement de services est à la charge du requérant ainsi que tous travaux de réparations d'asphalte découlant de ces branchements ;
 - Un croquis d'implantation de l'ensemble des unités résidentielles illustrant notamment l'implantation des bâtiments, les marges de recul, les limites des nouveaux lots ainsi que les entrées de service existantes et celles proposées doit avoir été déposées et approuvées par la Ville avant le dépôt de la première demande de permis de construction ;
 - Les plans, élévations, coupes de l'ensemble des modèles projetés devront être déposés au CCU pour approbation avant toute demande de permis de construction ;
 - Le projet devra contenir un minimum de trois modèles de bâtiments différents. Ces modèles devront être implantés conformément à l'article 159 du règlement de zonage 699-11 ;
 - Les modèles projetés devront être différents au niveau de la forme, des matériaux de revêtement extérieur et des éléments décoratifs. En aucun temps une couleur différente de matériaux ou de fenêtres ne peut être considérée comme un modèle différent ;
 - En conformité avec l'alinéa précédent, lorsque le même modèle est utilisé une seconde fois, celui doit offrir des couleurs de matériaux et d'ouvertures (portes & fenêtres) différentes ;
 - Dans l'éventualité où des habitations unifamiliales jumelées de deux étages sont construites, celles-ci peuvent être implantées n'importe où dans le présent projet.

ADOPTÉE

Monsieur Lévesque rejoint la séance en cours.

Avis de motion – Règlement 699-19-17

Avis de motion est donné par la conseillère Marie-Ève Brin qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à une séance ultérieure de ce conseil, l'adoption d'un règlement de concordance amendement le règlement de zonage pour y inclure des dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

19-11-458

Adoption du projet de règlement de concordance 699-19-17 amendement le règlement de zonage 699-11

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le projet de règlement de concordance 699-19-17 amendement le règlement de zonage 699-11 pour y inclure des dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement 701-19-4

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Audette qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à une séance ultérieure de ce conseil, l'adoption d'un règlement amendant le règlement de construction pour offrir la possibilité aux propriétaires d'immeubles de pouvoir présenter à la Ville, pour approbation, des mesures alternatives au Code de construction.

19-11-459

Adoption du projet de règlement 701-19-4 amendant le règlement de construction 701-11

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le projet de règlement 699-19-17 amendant le règlement de construction 701-11 afin de permettre le dépôt de mesures alternatives au Code de construction.

ADOPTÉE

19-11-460

Autorisation de paiement – Décor Nature – Square du Souvenir

Considérant l'octroi d'un contrat fait à Décor Nature pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux pour l'aménagement du Square du Souvenir (Phase I) pour un montant de 38 948\$ plus taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-07-311.

Considérant que la résolution 19-09-377 a autorisé l'ajout d'un montant additionnel de 12 415\$, plus les taxes applicables, pour la Phase II du projet, soit :

- L'augmentation du nombre de marches puisque la quantité de marches illustrées au plan était insuffisante ;
- L'installation de pavé uni neuf en haut de l'escalier (côté ouest) puisque la quantité de pavé uni usagé qui était prévu d'être utilisé était insuffisante ;
- Le remplacement du muret le long du belvédère puisque celui qui était déjà en place était en mauvais état ;
- Le remplacement de la partie supérieure du muret près de l'escalier (côté Est) dû à son mauvais état.

Considérant que des travaux supplémentaires ont été autorisés afin d'adapter les travaux à la réalité du chantier ;

Considérant que les travaux supplémentaires s'élèvent à 4 916,18\$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à Décor Nature Inc. d'un montant de 59 054,61\$ taxes incluses, et ce, pour les travaux exécutés d'aménagement du Square du Souvenir Phase I et II.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-461

Autorisation de paiement – Services Experts MSO – Square du Souvenir

Considérant l'octroi de contrat fait à Services Experts MSO pour le pavage du Square du Souvenir, et ce, pour un montant de 7 800\$ plus taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-10-420.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

- 19-11-461 (suite) Que ce conseil autorise le paiement à Services Experts MSO Inc. pour un montant de 8 968,05\$ taxes incluses, et ce, pour le pavage du Square du Souvenir.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-11-462 **Autorisation de paiement – Entreprises Électriques Bedford – Square du Souvenir**
- Considérant que l'aménagement du Square du Souvenir tire à sa fin et que la dernière étape a été de faire l'installation des lampadaires, des projecteurs pour le cénotaphe, ainsi que les branchements souterrains nécessaires pour les alimenter.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil autorise le paiement à Entreprises Électriques Bedford d'un montant de 6 260,28\$ incluant les taxes, et ce pour l'installation de l'électricité afin de finaliser le Square du Souvenir.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-11-463 **Autorisation de paiement – Gestimaction Inc – Square du Souvenir**
- Considérant l'octroi de contrat fait à Gestimaction pour la gestion de l'aménagement du Square du Souvenir, et ce, pour un montant de 24 518,42\$ taxes incluses, et ce, en vertu de la résolution 19-09-376 ;
- Considérant le paiement d'un montant représentant 35% du contrat soit 8 581,45\$ taxes incluses, et ce, en vertu de la résolution 19-09-381.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil autorise le paiement à Gestimaction Inc d'un montant final de 15 936,97\$ taxes incluses, et ce pour la gestion de l'aménagement du Square du Souvenir.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-11-464 **Octroi de contrat – Plomberie Corriveau – Installation de compteurs d'eau sur les infrastructures municipales**
- Considérant que la Ville a l'obligation de mettre en œuvre la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;
- Considérant que parmi les actions identifiées à la stratégie, la Ville a l'obligation de quantifier la quantité d'eau potable qu'elle consomme dans ses édifices municipaux ;
- Considérant que pour mettre en œuvre cette action, la Ville doit procéder à l'installation de compteur d'eau et que pour ce faire, elle a sollicité une offre de service auprès de Plomberie Corriveau pour l'achat de compteurs d'eau et l'installation.

19-11-464
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat à Plomberie Corriveau pour l'installation de compteurs d'eau à l'aréna, au curling, au garage municipal, à l'Hôtel de Ville, à la caserne de pompiers et au centre communautaire, et ce, pour un montant total de 8 178,25\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-465

Octroi de contrats – Déneigement 2019-2020

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ait pris entente de gré à gré auprès des entreprises suivantes pour le déneigement des emplacements leur étant attribués comme suit :

J. A. Beaudoin Construction Ltd

Stationnement Centre Communautaire Georges-Perron
Stationnement en arrière des marchands au nord de la rue Principale

Madame Lacey Gilman

Stationnement de la caserne des pompiers, 226 rue Rivière

Les Entreprises André Deshaies

Stationnement en face de l'église St-Damien

Les Entreprises Normandin Enr Senc

Stationnement des véhicules lourds sur la rue Campbell
Stationnement sur la rue Principale, en face du restaurant Barry

Monsieur Brian Bourdeau

Stationnement de l'aréna
Stationnement de la Place de L'Estrie
Stationnement de la Place publique du Dr Adrien-Tougas

Que ce conseil autorise les taux horaires déposés pour la saison 2019-2020 ;

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer les contrats individuels avec chacun des fournisseurs.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-466

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 230 009,02\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 5 novembre 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-11-467

Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford ont des caractéristiques semblables au niveau démographique et géographique ;

Considérant que les ressources humaines, financières et infrastructures sont limitées pour les petites municipalités ;

Considérant que le potentiel de participants par municipalité est limité ;

Considérant que les taux de conformité aux recommandations santé sont particulièrement préoccupants pour le pôle de Bedford ;

Considérant que les retombées individuelles et collectives d'une meilleure offre de service en saines habitudes de vie sont reconnues ;

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent augmenter leur offre de service pour attirer et retenir les jeunes et leurs familles dans la région ;
 Considérant que les municipalités ont déjà résolu leur adhésion à une démarche dans le cadre d'un projet Municipalités en action de la Table intersectorielle régionale de la Montérégie ;

Considérant que notre municipalité répond aux critères de sélection et souhaite collaborer avec les autres municipalités du pôle de Bedford ;

Considérant l'appel de projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la Ville de Bedford adhère au projet et en autorise le dépôt dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale et que la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge soit l'organisation responsable de déposer le projet au nom du pôle de Bedford.

Que ce conseil accorde une contribution financière au projet pour un montant de 160\$.

Que la subvention obtenue par le pôle soit pour l'embauche d'une ressource humaine pour la mise en place d'une table d'actions en loisirs actifs qui travaillera et réfléchira à la meilleure façon de mettre en commun les ressources, à améliorer les communications intermunicipales et à promouvoir des activités et infrastructures de loisirs du pôle de Bedford.

ADOPTÉE

19-11-468

Entente de principe avec Stanbridge Station – Fourniture d'eau potable

Considérant que la municipalité de Stanbridge Station sollicite la Ville de Bedford afin que cette dernière puisse lui fournir un débit réservé d'eau potable de 60 m³/jour ;

Considérant que les discussions au sujet de la signature d'une entente intermunicipale de fourniture d'eau sont en voie de se conclure ;

Considérant que la municipalité de Stanbridge Station désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FIMEAU et que l'échéance est le 15 novembre 2019 ;

Considérant que la Ville de Bedford est disposée à confirmer qu'elle est d'accord en principe avec la fourniture d'eau potable à la municipalité de Stanbridge Station et d'appuyer la municipalité dans le cadre de sa demande d'aide financière ;

19-11-468
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil confirme qu'il est d'accord en principe avec la fourniture d'eau potable à la municipalité de Stanbridge Station et qu'il appuie la demande d'aide financière que de la municipalité souhaite formuler dans le cadre du PRIMEAU.

ADOPTÉE

19-11-469

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-11-470

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h55.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général